



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Vouvray

ARRÊTÉ

N° 2025 – 006 du 14 janvier 2025

Objet : Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement dans l'avenue Maginot dans le cadre d'un salon des vins et gourmandises, organisé par l'association « Fleurs de chenin ».

Madame le Maire de la Commune de VOUVRAY,
Vu la loi modifiée n°82-213 du 02/03/1982, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.21, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
Vu la demande présentée par l'association « Fleurs de chenin » le 14 novembre 2024,
Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans le cadre de l'organisation d'un salon des vins et gourmandises,

ARRÊTE

Article 1 : Du 15 mars 2025 à 19h00 au 16 mars 2025 à 22h00, le stationnement et la circulation seront interdits dans la portion de l'avenue Maginot comprise entre la rue Rabelais et la rue de la République dans le cadre de l'organisation d'un salon des vins et gourmandises par l'association « Fleurs de chenin ».

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site. La signalisation nécessaire sera mise en place par l'association « Fleurs de chenin », conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation routière.

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera transmise à l'association « Fleurs de chenin », la Gendarmerie de VOUVRAY et à M. le Commandant du Centre de Secours n°23.

Le Maire :

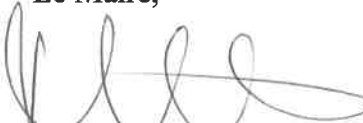
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- son affichage et sa notification le : 14 janvier 2025

Fait à Vouvray, le 14 janvier 2025.



Le Maire,

Brigitte PINEAU